Arnage infos

Lettre mensuelle d'informations municipales

SUPPLÉMENT ÉDUCATION

Rythmes scolaires - Rentrée 2014

MODE D'EMPLOI

Ville d'Arnage
DAVANTAGE D'AVANTAGES

Rythmes scolaires : Guide de la rentrée 2014

Le Conseil Municipal du 27 mars 2013 avait décidé de différer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, afin de disposer du temps nécessaire pour mettre en œuvre une organisation qui réponde au mieux aux besoins des enfants.

Pour cela, la fin de l'année 2013 et le début de l'année 2014 ont été consacrées à la concertation avec les représentants des parents d'élèves, les directrices des quatre écoles de la commune, l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription et le service Enfance Jeunesse et Sport de la collectivité.

Ce travail participatif a abouti à un projet qui est basé sur l'intérêt de l'enfant, les besoins des familles, et qui tient compte des contraintes des services.

Plusieurs modifications seront apportées aux emplois du temps des écoliers Arnageois à compter de la rentrée de septembre 2014.

Afin de respecter le rythme de l'enfant, la collectivité a fait le choix de proposer une organisation différente pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'objectif de ce supplément éducation est de vous présenter la nouvelle organisation des rythmes scolaires à compter du 1er septembre 2014.

Le Maire,
A. LANGEVIN

En bref ...

Le temps d'enseignement de l'Éducation Nationale n' est pas modifié. Les **24h** par semaine seront désormais réparties sur 4 jours et demi.

10 minutes de décalage entre les horaires des maternelles et des élémentaires le matin et le soir. *Afin de permettre aux parents de naviguer plus facilement entre les deux écoles.*

Accueil direct en classe des enfants, dès leur arrivée, le matin et le midi.

Accueil périscolaire possible le mercredi matin et midi.

Pour les Maternelles

3h de Nouvelles Activités Périscolaires réparties en 4 fois 45 minutes pour les maternelles. *(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30)*

8h45 - 11h45 horaires pour les maternelles le mercredi matin.

13h30 reprise pour les maternelles (20 min avant les élémentaires - 13h50) afin de débuter la sieste dès que possible à l'issue du repas. *Les parents pourront déposer leur enfant d'âge élémentaire à l'interclasse, même s'ils ne déjeunent pas dans les restaurants scolaires.*

Pour les Élémentaires

3h30 d'enseignement le matin pour les élémentaires, sauf le mercredi (3h).

3h de Nouvelles Activités Périscolaires réparties en 2 fois 1h30 pour les élémentaires *(lundi et jeudi ou mardi et vendredi selon l'école)*

8h35 - 11h35 horaires pour les élémentaires le mercredi matin.

16h20 fin du temps scolaire ou des Nouvelles Activités Périscolaires pour les élémentaires.

À partir de septembre 2014

l'emploi du temps des Maternelles

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15	7h15 -> 8h35 - Accueil Périscolaire				
8h45	8h45 -> 11h45 - Classe (3h)				
11h45	11h45 -> 13h20 Repas et Interclasse (1h35)		11h45 -> 12h30		11h45 -> 13h20 Repas et Interclasse (1h35)
13h30	13h30 -> 15h45 Classe (2h15)		11h45 -> 18h30 Accueil de Loisirs		13h30 -> 15h45 Classe (2h15)
15h45	15h45 -> 16h30 - NAP* (0h45)				15h45 > 16h30 - NAP* (0h45)
16h30	16h30 -> 19h00 Accueil Périscolaire				16h30 -> 19h00 Accueil Périscolaire
19h00					

8h35 -> 8h45 *Entrée en classe*

13h20 -> 13h30 *Entrée en classe*

*** Nouvelles Activités Périscolaires**

l'emploi du temps des Élémentaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h15	7h15 -> 8h25 - Accueil Périscolaire				
8h35	8h35 -> 12h05 Classe (3h30)		8h35 -> 11h35 Classe (3h)		8h35 -> 12h05 Classe (3h30)
12h05	12h05 -> 13h40 Repas et Interclasse (1h35)		11h35 -> 12h30		12h05 -> 13h40 Repas et Interclasse (1h35)
13h50	13h50 -> 16h20 Classe (2h30)	13h50 -> 14h50 Classe (1h)	11h35 -> 18h30 Accueil de Loisirs	13h50 -> 16h20 Classe (2h30)	13h50 -> 14h50 Classe (1h)
14h50		14h50 -> 16h20 NAP** (1h30)			14h50 -> 16h20 NAP** (1h30)
16h20	16h20 -> 19h00 Accueil Périscolaire Acc. à la scolarité			16h20 -> 19h00 Accueil Périscolaire Acc. à la scolarité	
19h00					

8h25 -> 8h35 *Entrée en classe*

13h40 -> 13h50 *Entrée en classe*

**** Nouvelles Activités Périscolaires**
Lundi et jeudi ou Mardi et Vendredi, selon l'école.

Les Réponses à vos Questions

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) seront-elles obligatoires ?

Non, les NAP ne sont pas des temps obligatoires. Il est donc possible pour les parents de récupérer leurs enfants à la fin du temps de classe.

- *15h45 pour les maternelles.*
- *14h50, soit les lundis et jeudis, soit les mardis et vendredis selon l'école pour les élémentaires.*

Où se dérouleront les NAP ?

Dans les écoles, les équipements sportifs, culturels de la ville...

Qui encadrera mon enfant pendant les NAP ?

Les agents municipaux qualifiés, qui interviennent déjà auprès des enfants, seront en charge de l'encadrement des NAP.

Des référents seront positionnés dans chaque école afin de garantir une meilleure coordination.

Les NAP seront-elle gratuites ?

Oui, dans un souci de favoriser l'accès de tous les enfants à la culture et aux loisirs, les NAP seront prises en charge par la ville et totalement gratuites pour les parents.

Pourquoi différencier le rythme pour les enfants de maternelle et d'élémentaire ?

Afin de respecter le rythme de l'enfant qui est différent entre 3 et 11 ans, la ville a choisi de procéder différement selon les tranches d'âges, en accord avec les enseignantes et les repérsentants de parents d'élèves.

- Pour les maternelles, la reprise après le repas ne change pas afin de débuter le temps de sieste le plus tôt possible. Il y aura 4 fois 45 minutes de NAP chaque semaine.
- Pour les élémentaires, le temps d'enseignement du matin a été allongé car c'est le moment où les enfants sont le plus concentrés. Les NAP sont organisées en 2 temps d'1h30 par semaine.

Le mercredi midi, puis-je laisser mon enfant au restaurant scolaire et le récupérer ensuite ?

Seuls les enfants inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi bénificieront du repas le midi. Les transports entre l'école et l'accueil de loisirs sera assuré par les animateurs encadrants.

Si votre enfant ne va pas à l'accueil de loisirs, il devra être récupéré soit à 11h35 pour les élémentaires ou 11h45 pour les maternelles, ou à l'accueil périscolaire jusqu'à 12h30.

Des Nouvelles Activités Périscolaires permettront aux enfants de découvrir un panel varié de loisirs.

Quels types de NAP seront proposées ?

La ville travaille actuellement sur le programme qui sera proposé. Il s'agira d'activités culturelles, sportives, scientifiques, de loisirs ...

Une brochure d'information vous sera adressée ultérieurement, avec les modalités d'inscription et le contenu des NAP.

Le service Enfance-Jeunesse et Sport se tient à votre disposition pour tous compléments d'information au **02 43 21 35 58.**

Directeur de publication : André Langevin
Conception / réalisation : Service Communication Ville d'Arnage
Crédit Photos : Une : © andreas130 - Fotolia.com / © DR
Impression : ITF Imprimeurs
Hôtel de ville Place François Mitterrand 72230 Arnage / Tél. 02 43 21 10 06 / www.arnage.fr